



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BREVET PROFESSIONNEL
ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

ÉPREUVE E5 U50
GESTION DE L'ENTREPRISE

Le corrigé comporte 7 pages numérotées 1/7 à 7/7.

Barème sur 80 points

Dossier 1 :	Trésorerie	16 pts
Dossier 2 :	Achat de matériel	17 pts
Dossier 3 :	Action publicitaire	15 pts
Dossier 4 :	Recrutement d'une nouvelle salariée	18 pts
Dossier 5 :	Seuil de rentabilité	14 pts

Session 2015	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE	CORRIGÉ		
BPECPE51504	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 1/7

ANNEXE 1 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 9 pts

1x9 =
9 pts

Compte 530000 CAISSE				
Dates	Libellés	Mouvements		Solde
		Débit	Crédit	
12/05/15	Solde			350,50
13/05/15	Ticket de caisse 2458	31,15		381,65
13/05/15	Ticket de caisse 2459	53,44		435,09
13/05/15	Ticket de caisse 2460	39,50		474,59
13/05/15	Ticket de caisse 2460	25,30		499,89
13/05/15	PC 38 Pourboire		5,00	494,89
13/05/15	PC 39 Buror		25,00	469,89
13/05/15	PC 40 Maison Presse		6,70	463,19
13/05/15	PC 41 La Poste		11,90	451,29

ANNEXE 2 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 4 pts

4 pts
suivant
détail

BORDEREAU DE REMISE D'ESPÈCES À L'ENCAISSEMENT	
CRÉDIT MUTUEL	Versement n° 174
Guichet : 07913 0,5 pt	Compte : 00052689547 0,5 pt
Nom du titulaire : BEAUTÉ DIVINE 0,25 pt	Montant en € : 205,00 0,25 pt
Date de dépôt : 13/05/15 0,25 pt	Montant en lettres : Deux cent cinq
Signature : 0,5 pt	euros 0,25 pt
5 x 20 = 100 0,25 pt	
5 x 10 = 50 0,25 pt	
1 x 5 = 5 0,25 pt	
1 x 50 = 50 0,25 pt	Total : 205,00 0,5 pt

ANNEXE 3 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 3 pts

3 pts
suivant
détail

TICKET COMPTABLE			
Date : 13/05/2014 0,25 pt		N° de pièce : 174 0,25 pt	
Libellé : Dépôt d'espèces en banque 0,5 pt		Journal unique	
Compte	Débit	Crédit	
512010 0,75 pour la ligne	205,00		
530000 0,75 pour la ligne		205,00	
Total pour contrôle 0,5 pt	205,00	205,00	

Session 2015	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		CORRIGÉ	
BPECPE51504	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 2/7

ANNEXE 4 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 15 pts

15 pts
suivant
détail

ÉTUDE DES TARIFS
(Arrondir tous les résultats à deux chiffres après la virgule)

Éléments	Références + Tarif KIT	Références + Tarif au détail
	X	152 896 : 309,00 0,5 pt
		125 696 : 65,50 0,5 pt
		178 955 : 99,90 0,5 pt
		165 892 : 149,00 0,5 pt
		178 965 : 165,60 0,5 pt
Total brut	131 596 : 729,60 0,5 pt	789,00 0,5 pt
Réductions exceptionnelles : Montant réduction (calculs)		15 % sur les tables pliantes et guéridons 0,5 pt $(309,00 + 149,00) \times 0,15 = 68,70$ 1 pt
Premier net commercial	729,60 0,5 pt	720,30 0,5 pt
Réductions habituelles : Montant réduction (calculs)	5 % 0,5 pt $729,60 \times 0,05 = 36,48$ 1 pt	5 % 0,5 pt $720,30 \times 0,05 = 36,02$ 1 pt (ou $720,30 \times 0,05 = 36,01$)
Second net commercial	693,12 0,5 pt	684,28 0,5 pt (ou 684,29)
Frais de transport	50,00 0,5 pt	50,00 0,5 pt
Total HT	743,12 0,5 pt	734,28 0,5 pt
TVA à 20 %	148,62 0,5 pt	146,86 0,5 pt
Net TTC	891,74 0,5 pt	881,14 0,5 pt
Cocher le choix retenu	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1 pt

ANNEXE 5 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 2 pts

2 pts

CALCUL DE L'ACOMPTE À VERSER AU FOURNISSEUR

$881,14 \times 0,2 = 176,23$

Session 2015	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		CORRIGÉ	
BPECPE51504	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 3/7

ANNEXE 6 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 11 pts

10 pts +
1 pour la
syntaxe

MAQUETTE DU MESSAGE PUBLICITAIRE

BEAUTÉ DIVINE 0,5 pt

24 Rue de la Liberté (adresse rue + CP+ ville) **0,5 pt**
83700 Saint-Raphaël

(SLOGAN)

NOUVEAU 0,5 pt DÈS LE 1^{ER} FÉVRIER 2015 0,5 pt

VOTRE BEAUTÉ A LA MAISON 1 pt

(OU VOTRE ESTHÉTICIENNE VIENT CHEZ VOUS ou tout autre slogan
accrocheur)

(ARGUMENTS) **2 pts (0,5 par élément)**

Vous souhaitez profiter pleinement de vos soins.

*Vous souhaitez une plus grande proximité, un meilleur contact avec votre
esthéticienne.*

Vous ne voulez plus craindre d'être en retard à votre rendez-vous.

Vous ne voulez plus chercher à faire garder vos enfants.

ALORS N'HÉSITEZ PLUS

(SOINS) **1 pt**

*Maquillages - Manucures - Soins relaxants - Soins du visage - Cures de
relaxation – Massages - Soins duo – Épilations comme en institut*

*Mathilde BRILLARD vous propose maintenant ses soins à domicile à des prix
très compétitifs et de qualité égale à ceux proposés en institut **0,5 pt+0,5 pt***

*Sur rendez-vous : 7 jours sur 7 de 8h00 à 21h00 **0,5 pt+0,5 pt***

(CONTACTS) Tél : 04 98 11 59 98 Fax 04 98 11 59 99

Mail : beaute.divine@orange.fr **1 pt**

Réduction de 10 % sur la prestation

pour les 10 premières prises de rendez-vous **1 pt**

ANNEXE 7 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 4 pts

4 pts
suivant
détail

MOYENS DE DIFFUSION D'UN MESSAGE PUBLICITAIRE

Deux moyens de communication média : **2x0,5 = 1 pt**

*Presse locale, presse technique et professionnelle, cinéma, radio,
affichages.*

Deux moyens de communication hors média : **2x2 = 2 pts**

*Publipostage, téléphone, e-mailing (SMS - Internet). Différence entre
communication média et communication hors média au niveau de l'impact
sur la clientèle potentielle :*

*La communication média permet de cibler une clientèle de masse alors que
la communication hors média cible une clientèle choisie. **1 pt***

Session 2015	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE	CORRIGÉ		
BPECPE51504	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 4/7

ANNEXE 8 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 9 pts

0,5x2= 1 pt	Citer deux déclarations accomplies grâce à la DPAE : - l'immatriculation de l'employeur au régime général de la Sécurité sociale lorsqu'il s'agit de l'embauche du premier salarié (la première DPAE déclenche l'ouverture de votre compte employeur auprès de l'Urssaf) ; - l'immatriculation du salarié à la caisse primaire d'assurance maladie ; - l'affiliation de l'employeur au régime d'assurance chômage ; - la demande d'adhésion à un service de santé au travail ; - la demande d'examen médical d'embauche.
1 pt	À quel organisme cette déclaration doit-elle être envoyée ? Elle doit être envoyée à l'URSSAF dont relève l'établissement qui doit employer la nouvelle salariée.
1 pt (0,5 pt si un oubli 0,25 pt si 2 oublis)	Par quels moyens la déclaration peut-elle être effectuée ? Elle peut être effectuée soit par Internet, soit par courrier recommandé avec AR, soit par télécopie.
1 pt (0,5 pt si un oubli 0,25 pt si 2 oublis)	Dans quels délais doit-elle être établie ? Elle doit être remplie dans les huit jours qui précèdent l'embauche ou le début période d'essai ou 8 jours au plus tôt avant date d'embauche.
1 pt	Quel document devra être signé entre Mathilde BRILLARD et cette nouvelle salariée lors de l'embauche ? La signature de ce document donne naissance à des obligations. Donner une obligation pour chacune des parties. Document qui devra être signé : <i>un contrat de travail.</i>
1 pt	Obligation pour Mathilde BRILLARD : <i>rémunérer la salariée, fournir le matériel pour réaliser le travail, respecter les clauses du contrat.</i>
1 pt	Obligation la nouvelle salariée : <i>exécuter le travail demandé, respecter les clauses du contrat, respecter le secret professionnel.</i>
4x0,25= 1 pt	Rappeler le rôle principal de l'URSSAF ? <i>La mission principale de l'URSSAF est de collecter les cotisations et les contributions sociales qui permettent de financer la prise en charge ou le remboursement des frais médicaux, d'indemnités en cas d'arrêts maladies, de congés maternité ou d'accident du travail ainsi que le paiement des retraites de base et des allocations familiales.</i>
2x0,5= 1 pt	Quelle est l'utilité de la période d'essai pour chacune des parties ? Pour Mathilde BRILLARD : <i>évaluer les compétences du salarié dans son travail, notamment au regard de son expérience.</i> Pour la nouvelle salariée : <i>apprécier si les fonctions occupées lui conviennent.</i>

Session 2015	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		CORRIGÉ	
BPECPE51504	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 5/7

ANNEXE 9 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 9 pts

9 pts
suivant
détail

DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE	
Établissement employeur	
N° Siret :	522 895 548 00013 0,5 pt
Code Naf (APE) :	9602B 0,5 pt
Nom ou raison sociale :	BEAUTÉ DIVINE 0,5 pt
Adresse de l'établissement :	24 rue de la Liberté 0,5 pt
Code postal :	83700 0,5 pt
Commune :	SAINT-RAPHAËL 0,5 pt
Téléphone :	04 98 11 59 98 0,25 pt
Télécopie :	04 98 11 59 99 0,25 pt
Service de santé au travail	
Si l'entreprise ou l'établissement possède un service de santé au travail, ou si le salarié embauché travaille en un lieu éloigné de l'établissement, cochez l'une des 2 cases suivantes :	
<input type="checkbox"/> Service de santé au travail de l'entreprise ou de l'établissement.	
<input type="checkbox"/> Service de santé au travail spécifique pour les salariés éloignés.	
À défaut, précisez votre " Service de santé au travail " :	
Nom :	Médecine du Travail 0,25 pt
Adresse :	86, avenue de Lattre de Tassigny 83600 Fréjus 0,25 pt
Futur(e) salarié(e)	
Nom de famille :	PAQUERIAUD 0,5 pt
Nom d'usage :	ENZ 0,5 pt
Prénom(s) :	Albane 0,5 pt
Date de naissance :	23 septembre 1993 0,5 pt
Lieu de naissance (département et commune) :	Montpellier (34 - Hérault) 0,5 pt
N° de Sécurité sociale :	2 93 09 34 256 659 22 0,5 pt
L'embauche et l'emploi	
Contrat : <input checked="" type="checkbox"/> Contrat à durée indéterminée <input type="checkbox"/> Contrat de travail temporaire 0,5 pt	
<input type="checkbox"/> Contrat à durée déterminée Si CDD, date de fin de contrat : ...	
Date prévisible d'embauche :	06/07/2015
Heure prévisible d'embauche :	14 h 0,5 pt
Durée de la période d'essai (en jours) :	60 jours 0,5 pt
Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé. Afin de vous éviter des formalités inutiles, elles seront transmises à nos partenaires (CPAM, pôle emploi, service de santé au travail, CARSAT et CRAM). Vous disposez d'un droit accès aux données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'URSSAF.	

Session 2015	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		CORRIGÉ	
BPECPE51504	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 6/7

ANNEXE 10 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 2,5 pts

2,5 pts
suivant
détail

CALCUL DU CHIFFRE D'AFFAIRES PRÉVISIONNEL 2015

Ventes de marchandises : $44\ 800 \times 1,1 = 49\ 280$ 1 pt
Prestations de services : $125\ 900 \times 1,30 = 163\ 670$ 1 pt
CA prévisionnel 2015 : $49\ 280 + 163\ 670 = 212\ 950$ 0,5 pt

ANNEXE 11 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 9 pts

1x9 =
9 pts

COMPTE DE RÉSULTAT DIFFÉRENTIEL 2015

Éléments	Montants	Pourcentages*
Chiffre d'affaires	212 950,00	100%
- Charges variables	68 159,10	32 %
= Marge sur coût variable	144 790,90	68 %
- Charges fixes	84 603,18	40 %
= Résultat	60 187,72	28 %

* Arrondir à l'unité la plus proche

ANNEXE 12 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 2,5 pts

0,5 pt

Calcul du seuil de rentabilité :
 $84\ 603,18 / 0,68 = 124\ 416,44$

1,5 pt
suivant
détail

Date à laquelle le seuil de rentabilité est atteint (ou point mort) :
 $124\ 416,44 \times 360 / 212\ 950 = 210,33$ **0.5pt**
 $210,33 / 30 = 7,01$ mois **0.5pt**
 $0,1 \times 30 = 3$ jours **0.5pt**
Soit le 03 août 2015

0,5 pt

Commentaire : Le seuil de rentabilité qui correspond au chiffre d'affaires pour lequel l'institut ne réalise ni perte ni bénéfice est de 124 429,42 euros. Il devrait être atteint le 3 août 2015.

Session 2015	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		CORRIGÉ	
BPECPE51504	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 7/7

